

Approuvé lors du conseil municipal du 25/02/2026

Heure Début : 20 h 00

Heure de fin : 21 h 00

Participants

Président : Mr PIQUARD Bernard, le Maire

Conseillers Municipaux présents : FLEURY Éric, COLLE Philippe, BESANÇON Valérie, BRINGOUT Joël, BROCARD Yves, DESBOEUF Jean-Luc, FAIVRE Delphine, FAIVRE Gisèle, FANJAS Alexandre, GROSJEAN Yoanna, LEUVREY Annie, MAGUITOT Daniel, MONNIER Catherine, TERNET Alain

Conseillers Municipaux absents :

Conseillers Municipaux absents excusés : NAYNER Christian, GROSJEAN Laurence

Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : POULAIN Agnès à FLEURY Éric, GAMBA Catherine à FAIVRE Gisèle

Quorum

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 19

Nombre de conseillers municipaux pour quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Le quorum est donc atteint.

Secrétaire de séance

Mme GROSJEAN Yoanna

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 03/12/2025

D 01-2026 : ONF : Travaux sylvicoles 2026 en forêt communale

D 02-2026 : Renouvellement de la convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale

D 03-2026 : Création de trottoir - Rue de la Verrerie : Demande de subvention auprès du Département au titre des bordures de trottoirs

D 04-2026 : Convention CCPL : Participation financière pour la création de trottoir – Rue de la Verrerie

D 05-2026 : Convention CCPL : Participation financière pour la création de trottoir – Rue de la Verrerie

D 06-2026 : Feux tricolores – Carrefour Rue d'Héricourt/Rue de la Verrerie : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police

D 07-2026 : Feux tricolores – Carrefour Rue d'Héricourt/Rue de la Verrerie : Demande de subvention auprès du Département au titre des bordures de trottoirs

Délibérations et avis

APPROBATION du procès-verbal de la séance du 03/12/2025

L'exposé entendu et **après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal** :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 03/12/2025

Délibération D 01-2026

ONF : Travaux sylvicoles 2026 en forêt communale

Vu le programme de travaux annuel pour 2026 présenté par les services de l'ONF,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme proposé par l'ONF pour un montant de 8 815,84 € HT en Investissement, soit 9 697,42 € TTC (devis estimatif des travaux réalisés par leur service).

AUTORISE le Maire à signer ledit programme de travaux.

Délibération D 02-2026

Renouvellement de la convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale

Les échanges entre la bibliothèque et la médiathèque sont encadrés contractuellement par une convention générale de partenariat d'une durée de 3 ans.

Cette convention détaillant les engagements et obligations des parties signataires, arrive à échéance le 31 décembre 2025 et doit donc faire l'objet d'un renouvellement. Il est en de même pour la convention de mise à disposition de ressources numériques et multimédia.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer ces conventions et tout avenant éventuel.

Délibération D 03-2026

Création de trottoir – Rue de la Verrerie : Demande de subvention auprès du Département au titre des bordures de trottoirs

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Roye a décidé d'engager des travaux de création de trottoir rue de la Verrerie, le long de la RD 619, afin de sécuriser le cheminement des enfants qui se rendent quotidiennement à l'abri de bus. L'emprise du projet porte sur une longueur d'environ de 220 mètres, entre le n°8 et le n°26.

Coût du projet : 75 483,00 €HT, soit 90 579,60 €TTC

Ce projet supposera la pose de bordures de Type T2.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental au titre des bordures de trottoirs, subvention calculée à hauteur de 11,50 € le mètre linéaire.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour :

- Bordures de Type T2, soit : **220 ml**

Après en avoir délibéré, 16 pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

VALIDE le projet de création de trottoir Rue de la Verrerie.

SOLLICITE de Mr le Président du Conseil départemental, la subvention correspondante.

ARRÊTE les modalités de financement comme suit :

- Montant subventionnable HT	: 75 483,00 €
- Participation CCPL	: 31 642,00 €
- Subvention C. Département	
- (Bordures de trottoirs)	: 2 200,00 €
- Financement par la collectivité	: 41 641,00 €

S'ENGAGE à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures aux montants sollicités.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Délibération D 04-2026**Convention CCPL : Participation financière pour la création de trottoir – Rue de la Verrerie**

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Roye a décidé d'engager des travaux de création de trottoir rue de la Verrerie, le long de la RD 619.

L'emprise du projet porte sur une longueur d'environ de 220 mètres, entre le n°8 et le n°26.

Les travaux consistent en la création d'un trottoir délimité par une bordure béton de type T2 sur le côté droit de la voie, pour rejoindre le trottoir existant au niveau de l'habitation n°26.

Sa structure se compose d'une couche en matériaux GNT 0/31,5, et finition par l'application d'un enduit bicouche à l'émulsion de bitume. Il est également prévu l'implantation de bouches d'égout pour la récupération des eaux de ruissellement de la chaussée, et d'un puits perdu pour leur infiltration.

Vu les dispositions des nouveaux statuts de la CCPL adoptés par délibération en date du 25 juin 2019 par le conseil communautaire, et par arrêté préfectoral n° 70-2019-10-30-030 du 30 octobre 2019, la CCPL souhaite financer une partie de cet ouvrage conformément à l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales, par fonds de concours.

La communauté de Communes du Pays de Lure contribue financièrement à l'opération conformément à la fiche N°5 de son guide de la voirie (version 01/09/2020).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 75 483,00 € H.T.

La participation prévisionnelle revenant à la C.C.P.L. est estimée à 31 642,00 € H.T

Les montants prévisionnels ne sont donnés qu'à titre indicatif, les coûts définitifs seront déterminés après achèvement total des travaux.

Après en avoir délibéré, 16 pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention relative à cette opération avec la Communauté de Communes du Pays de Lure

Délibération D 05-2026**Restauration de la petite cloche : Demande de subvention auprès du Département**

Le Maire expose,

Le projet consiste en la restauration de la petite cloche du clocher de l'église. En effet, les points de frappe de la cloche sont usés à plus de 10% tolérable. Afin d'éviter qu'elle ne fissure, il convient de procéder à la recharge des points de frappe en fonderie (Voegelé de Strasbourg). Le devis prévoit la dépose de la cloche, la restauration/main d'œuvre, le transport, la repose.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 24 140 € HT et d'arrêter les modalités de financement
- **DE SOLLICITER** l'aide du Département au titre des objets mobiliers classés ayant une valeur artistique affirmée à hauteur de 7 242 € soit (30 % du montant HT)
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention du Département : 7 242 € (30% du montant HT)
 - Subvention DRACT : 12 070 € (50% du montant HT)
 - Autofinancement : 4 828 €
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Délibération D 06-2026**Feux tricolores – Carrefour Rue d'Héricourt/Rue de la Verrerie : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police**

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Roye a décidé d'engager des travaux de sécurisation du Carrefour Rue d'Héricourt/Rue de la Verrerie (RD 619), en y installant des feux tricolores.

Coût du projet : 78 463,30 €HT, soit 94 155,60 €TTC

RAPPELLE que ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental au titre des Amendes de Police. Par commune et par an, quel que soit le nombre d'opérations, cette dépense subventionnable est plafonnée à 15 000 €.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Départemental, l'octroi d'une subvention pour les travaux cités précédemment.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE le projet de sécurisation du Carrefour Rue d'Héricourt/Rue de la Verrerie.

SOLLICITE de Mr le Président du Conseil départemental, la subvention correspondante.

ARRÊTE les modalités de financement comme suit :

- | | | |
|-----------------------------------|---|-------------|
| - Montant subventionnable HT | : | 75 463,30 € |
| - Subvention C. Département | | |
| - (Bordures de trottoirs) | : | 1 600,00 € |
| - Subvention C. Département | | |
| - (Amendes de police) | : | 15 000,00 € |
| - Financement par la collectivité | : | 61 863,30 € |

S'ENGAGE à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures aux montants sollicités.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Délibération D 07-2026

Feux tricolores – Carrefour Rue d'Héricourt/Rue de la Verrerie : Demande de subvention auprès du Département au titre des bordures de trottoirs

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Roye a décidé d'engager des travaux de sécurisation du Carrefour Rue d'Héricourt/Rue de la Verrerie (RD 619), en y installant des feux tricolores.

Coût du projet : 78 463,30 €HT, soit 94 155,96 €TTC

Ce projet supposera la pose de bordures de Type T2 ainsi que des caniveaux.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental au titre des bordures de trottoirs, subvention calculée à hauteur de 11,50 € le mètre linéaire.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour :

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| - Bordures de Type T2, soit : | 100 ml |
| - Caniveaux, soit | 60 ml |

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE le projet de création de trottoir Rue de la Verrerie.

SOLLICITE de Mr le Président du Conseil départemental, la subvention correspondante.

ARRÊTE les modalités de financement comme suit :

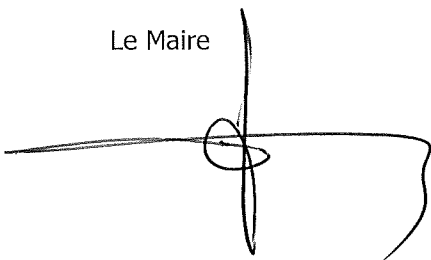
- | | | |
|-----------------------------------|---|-------------|
| - Montant subventionnable HT | : | 75 463,30 € |
| - Subvention C. Département | | |
| - (Bordures de trottoirs) | : | 1 600,00 € |
| - Subvention C. Département | | |
| - (Amendes de police) | : | 15 000,00 € |
| - Financement par la collectivité | : | 61 863,30 € |

S'ENGAGE à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures aux montants sollicités.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

SIGNATURES

Le Maire



Le secrétaire

